

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Lundi 12 Septembre 2011 à 21 h

Présents :

Mesdames GOUTTE, HERAUD, BERNAUD, BODEÏ,
Messieurs BERNARD, BRILLAUD, GABORIT, HILARION, MARENDAS, MICHEL,
MIGLIORINI, ODIN, BOUSSARD, PONTACQ et RIVIERE

Secrétaire de séance :

Monsieur BOUSSARD

Madame Le Maire soumet au vote du Conseil le compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2011.

Monsieur RIVIERE tient à préciser que, concernant le vote portant sur le choix du Notaire pour l'acquisition de la parcelle HILAIRE au lieu-dit "Lagorce", il a voté contre et qu'il ne s'est donc pas abstenu comme indiqué sur ce compte-rendu. La correction est prise en compte et, avec ce correctif, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 11 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil accepte, à l'unanimité, que 2 questions supplémentaires concernant le P.L.U. et l'acquisition éventuelle d'une nouvelle parcelle appartenant à Madame HILAIRE soient inscrites à l'ordre du jour.

1) **C.C.B. : rapport d'activité 2009**

Monsieur MICHEL présente ce rapport au Conseil. Ce rapport est consultable en Mairie.

L'année 2009 a été une année de transition au cours de laquelle les réalisations ont été limitées. Cette année a été, en effet, surtout consacrée au rapprochement avec le SIVOM du Pays Blayais. Le dossier ZAC est "en suspens". A la fin de cette année 2009, la C.C.B. a eu 2 crèches à gérer. Il évoque, entre autres, la situation du R.A.M., du P.R.I.J., de l'Ecole de Musique, du C.I.A.S. et de la piscine. Un agent a été recruté pour le service de la commande publique. La C.C.B. compte 91 agents dont 84 % de femmes. Plus de la moitié du personnel est titulaire. Le compte administratif 2009 fait état de recettes de fonctionnement pour 4.976.447 € et de dépenses de fonctionnement pour 4.807.808 €. Les dépenses

d'investissement se sont élevées à 716.398 € pour des recettes de 1.009.755 €. De façon cumulée, les dépenses se sont élevées à 6.239.358 € et les recettes à 7.226.480 €, révélant donc un excédent d'environ 1.000.000 €. La situation financière est donc parfaitement saine. La charge de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2009 à la somme de 1.035.000 €.

Le Conseil prend acte de ce rapport, l'approuve à l'unanimité en n'émettant aucune réserve, espérant par ailleurs que les années suivantes soient plus productives en projets réalisés.

2) **S.P.A.N.C. : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service**

Monsieur MICHEL présente cette question et fait un compte-rendu au Conseil sur ce rapport qui concerne l'année 2010.

Le service est assuré par la société SAUR pour le compte de la C.C.B qui regroupe toutes les communes du canton de BLAYE depuis le 1^{er} janvier 2010 soit désormais 15.178 habitants.

Au cours de cette année, 29 contrôles ont été effectués sur les installations neuves et 381 sur les installations existantes. 86 installations sont à réhabiliter d'urgence. Il est rappelé que ce service n'inclut pas le traitement des effluents ni le suivi des travaux à réaliser par les particuliers. Pour les installations existantes, 21 contrôles ont été effectués sur la commune de PLASSAC en septembre, 85 en octobre et 2 en novembre, mais aucun détail n'a été fourni. Le Conseil souhaite qu'il soit demandé à la C.C.B. le détail et le résultat des contrôles effectués sur la commune de PLASSAC.

Le Conseil prend acte de ce rapport et l'approuve à l'unanimité, n'émettant aucune réserve.

3) **Syndicat des Eaux : rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2010**

Monsieur HILARION présente cette question et effectue pour le Conseil un résumé de ce rapport qui concerne donc l'année 2010. 36.744 habitants sont concernés par ce service qui fait l'objet d'un contrat de ferme signé avec la société SAUR pour une durée de 10 ans jusqu'au 31 décembre 2017. La consommation s'est élevée à 2.779.534 m³, soit une augmentation de 4,75 % par rapport à la consommation de l'année précédente. Le nombre d'abonnements a augmenté de

1,40 % depuis 2009 mais a baissé sur PLASSAC (479 abonnements en 2010 contre 483 en 2010). La longueur de réseau est passée de 2009 à 2010 de 939,6 kms à 942 kms soit une augmentation de 0,26 %.

Il donne alors le détail d'une facture d'eau moyenne, soit pour une consommation de 120 m³ en comparant le prix au 1^{er} janvier 2010 et celui au 1^{er} janvier 2011. La part de l'exploitant est passé de 63,28 € à 63,78 € (+ 0,79 %), celle de la collectivité de 82,01€ à 84,05 € (+ 2,49 %), la redevance pour prélèvement est inchangée à 3,24 € et la redevance pour pollution domestique est passée de 26,76 € à 30,60 € (+ 14,35 %). En tenant compte de la TVA, le montant total de la facture est passé de 184,93 € à 191,66 € (+ 3,64 %).

L'augmentation du tarif s'explique essentiellement par la volonté exprimée par le Syndicat de changer de nombreuses canalisations. Les pertes d'eau se sont élevées à 675.158 m³ soit un peu plus que l'an dernier. Cela s'explique surtout par le fait que la pose de nouvelles canalisations entraîne parfois des dégâts sur les canalisations plus anciennes.

Les dépenses du Syndicat se sont élevées à la somme de 1.317.535 € avec 616.117 € de subventions. La qualité de l'eau est conforme à 98,9 %. Un seul contrôle s'est révélé mauvais pour un problème de chlore vite résolu.

Le Conseil approuve ce rapport 2010 à l'unanimité.

Il profite de ce sujet pour donner lecture des nouvelles réglementations sur la défense-incendie. Celle-ci est de la responsabilité exclusive du maire de chaque commune et cette responsabilité ne peut pas être transférée à un syndicat intercommunal. Le Conseil se montre sensible à ce sujet tout en rappelant qu'il existe des problèmes de pression d'eau sur la commune.

Le Conseil se montre plutôt favorable sur le principe à un transfert de compétence au profit de la C.C.B. mais la question devra être revue. En effet, les maires des communes membres d'un E.P.C.I. peuvent transférer leur pouvoir de police spéciale au président de cet E.P.C.I. Il explique enfin au Conseil que les travaux de pose d'une nouvelle canalisation en PVC au lieu-dit "les Ricards" sont terminés. Le raccordement définitif au réseau existant pourrait se faire à la fin du mois d'octobre.

4) A.P.C. : avenant à la convention

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un projet d'avenant à la convention liant la Commune et la Direction de LA POSTE pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale. L'indemnité compensatrice versée à la Commune passe de 867 à 950 € par mois et les retraits d'espèces au guichet passent de 300 € par semaine à 350 € par semaine. Les autres clauses de la convention initiale ne reçoivent aucune modification.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la signature de cet avenant qui prend effet au 1^{er} novembre 2011 pour une durée d'un an renouvelable et mandate Madame le Maire pour cette signature.

5) Acceptation de chèque

Madame le Maire propose au Conseil d'accepter l'encaissement d'un chèque émanant de la Compagnie d'assurances SMACL d'un montant de 3.098,43 € correspondant au versement d'indemnités journalières pour un employé communal actuellement en arrêt de travail pour raisons médicales.

Le Conseil accepte l'encaissement de ce chèque à l'unanimité.

6) P.L.U.: Choix du cabinet d'études

Mademoiselle BODEI présente cette question. Elle rappelle au Conseil que 4 cabinets d'études ont répondu à l'offre et qu'ils ont été reçus en Mairie. Elle commente les résultats de ces entretiens avec chacun des cabinets.

Le Cabinet NOEL présentait l'offre la plus intéressante (22.000 € HT + 4500 € pour l'évaluation environnementale) mais la présentation générale s'est révélée très "légère".

Le cabinet PONANT avait fait une offre à 30.250 € HT + 4350 € pour l'évaluation environnementale. La présentation de ce cabinet s'est avérée décevante et trop axée sur le patrimonial.

Le Cabinet EREA présentait une proposition à 39.250 € HT + 8.750 € d'évaluation environnementale. Son représentant s'est montré trop "rigide" et développe des visions trop différentes à ce qu'attendent les services de l'Etat. Des difficultés sont donc à craindre à ce sujet.

Enfin, le cabinet METROPLOIS fait une proposition à 43.950 € avec une évaluation environnementale à 9.500 €. 4 représentants de ce cabinet se sont

déplacés et ont présenté très brillamment leur projet. Ce cabinet maîtrise parfaitement ce type de démarche et s'est révélé très convaincant.

Non seulement le coût, mais également la méthodologie et les délais avancés par les 4 cabinets ont été minutieusement analysés. Elle estime qu'il est très important de travailler en parfaite confiance avec le cabinet choisi et propose au Conseil de retenir le cabinet METROPLOIS malgré son offre dépassant les prévisions budgétaires. Les modalités définies dans le chier des charges pour le choix du cabinet (60 % sur la méthode) permettent sans difficultés d'écarter les autres propositions, mêmes inférieures financièrement.

Monsieur BERNARD précise que les nouvelles dispositions concernant la Dotation Globale de Décentralisation laissent espérer une subvention de 6500 € au mieux, au lieu de 20.000 € comme espéré auparavant.

Après une longue discussion, notamment sur les délais de la démarche (environ 24 mois), le Conseil décide, à la majorité de retenir le cabinet METROPLIS pour l'élaboration du P.L.U. aux conditions financières indiquées ci-dessus, à savoir un montant HT de 53.450 € soit 63.926 € TTC et de mandater Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

Monsieur BOUSSARD s'abstient, en précisant qu'il ne dispose pas d'éléments concrets lui permettant de choisir ou d'écarter un cabinet d'études plutôt qu'un autre mais qu'il fait confiance aux élus qui ont reçu les 4 cabinets et qui ont le même ressenti.

7) Demandes subventions au Conseil Général et FEMREB

La question est reportée à une prochaine réunion. En effet, le sujet de l'enfouissement des réseaux doit être abordé de manière plus précise. Une réunion de commission aura lieu le lundi 26 septembre 2011 à 20 heures 30 à cet effet.

8) Décisions budgétaires modificatives

Monsieur BERNARD rappelle que le choix du cabinet d'études METROPLOIS pour l'élaboration du P.L.U. rend nécessaire une décision budgétaire modificative. En effet, une somme de 35.500 € avait été initialement prévue pour cette opération sur le budget 2011 en urbanisme. Il faut augmenter cette somme pour la porter à

64.000 €, soit un complément de 28.500 €. Il propose, pour ce faire, de prélever une somme de 9.500 € sur l'opération "port" (opération 18), une somme de 7.000 € sur les 11.500 € prévus sur l'opération "local commercial-A.P.C." (Opération 12 - bâtiments communaux) et une somme de 12.000 € sur l'opération "dignes" (opération 15). En effet, ces 3 opérations ne se réaliseront pas en 2011 comme prévu initialement.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, cette décision budgétaire modificative comme indiqué ci-dessus.

9) Acquisition parcelle HILAIRE

Monsieur BOUSSARD rappelle que la Commune s'est déjà portée acquéreur d'une parcelle située à "La Gorce" appartenant à Madame HILAIRE alors que cette parcelle faisait l'objet d'une procédure de vente aux enchères. Il s'avère que Madame HILAIRE est sur le point de vendre une autre parcelle située "Le Four à Chaux", cadastrée A 714 d'une contenance d'environ 5.500 m² aux mêmes conditions financières, soit pour un montant total de 1.668 €. Un sous-seing privé a été signé avec un particulier mais l'acte définitif ne l'est pas encore. Il pense qu'il faudrait que la commune manifeste son intention d'acquérir cette parcelle pour le cas où cette vente ne se ferait plus. Cet achat répondrait à une logique qui voudrait que la commune soit propriétaire de toutes ces parcelles afin d'en faire un ensemble cohérent et permettant de régler plus facilement les problèmes de droit de passage et d'entretien général, non seulement des parcelles elles-mêmes que des digues.

Après discussion, le Conseil, à la majorité, se déclare acquéreur de la parcelle cadastrée A 714 pour un montant de 1.668 € et mandate d'ores et déjà Maître MASSON, Notaire à Blaye, et Madame le Maire pour effectuer les formalités nécessaires.

10) Questions diverses

Conseil : la prochaine réunion du Conseil est fixée au lundi 3 octobre 2011 à 21 heures.

Projet lotissement : Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant de Madame NEZEREAU en date du 25 juillet 2011 évoquant un projet de

lotissement sur « le Guillou » et « Le Port Nord », près du Clos « Saquary » mais des problèmes d'accès sont évoqués. Une discussion en commission, avec un éventuel déplacement sur place, est souhaitée.

Agenda 2012 : Madame le Maire signale au Conseil un projet d'agenda de poche. Celui-ci sera réalisé par la société France INFOCOM et sera entièrement financé par des encarts publicitaires. Un exemplaire pourrait être offert à chaque habitant l'année prochaine. Elle a donné son accord sur ce projet et a signé un contrat d'édition pour 500 exemplaires.

Transport scolaire : Le Conseil Général a procédé à un relevé de l'état des routes utilisées à l'occasion de ce transport. Des problèmes de sécurité ont été signalés sur la route entre "Fallot" et "Lers".

Camion : le camion benne de la commune est toujours en panne suite à un problème de direction hydraulique. Un devis de réparation est attendu mais il semble que cette réparation pose d'énormes difficultés. Une vente de ce véhicule en l'état n'est d'ailleurs pas à exclure. Une recherche sur internet concernant la pièce défectueuse est envisagée.

Intercommunalité : Monsieur BERNARD fait un rapide résumé des avancées des réflexions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Gironde. Des commissions ont été constituées par thème (électricité, eau, hydraulique, déchets, transports...) et leurs travaux doivent être restitués pour le 1er décembre 2011. A priori, l'organisation et la composition des C.D.C. ne seront pas modifiées.

Financements : Monsieur BERNARD expose les nouvelles dispositions applicables au financement de certaines opérations engagées par la Commune. Pour l'Ecole, le taux de subvention retenu serait de 25 %. Aucune subvention n'est prévue, pour le moment, pour l'Agence Postale Communale et la Forge. De même, les subventions au titre du F.D.A.V.C. sont en attente. De ce fait, les travaux de voirie ne peuvent être engagés.

Travaux : Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche des travaux récemment réalisés par les Services Techniques en juillet et en août 2011. Une intervention est

prochainement prévue pour régler un problème de canalisation devant le bâtiment de la Forge.

Ecole : Le matériel informatique est commandé. L'installation de ce matériel se fera d'ici peu.

Jardins partagés : 7 parcelles ont été livrées. Le projet démarre lentement mais sûrement.

Plan commune : Monsieur LOIRAT a finalisé son projet de plan communal. Ce projet sera communiqué à chaque élu afin que chacun puisse faire rapidement remonter ses observations pour établir le projet définitif.

Voirie : Mademoiselle BERNAUD signale la présence d'un tronc d'arbre dans un fossé le long de la route des Arnauds. Elle demande également que les employés communaux apportent plus de soin au stationnement de leur véhicule lorsqu'ils stationnent le long de la route de l'Estuaire.

Défibrillateur : Monsieur MIGLIORINI évoque la question du défibrillateur. Il faut décider de son emplacement et prévoir une formation pour son fonctionnement.

Réunions : Les prochaines réunions sont les suivantes :

- Lundi 19 septembre 2011 à 14 h : réunion avec le cabinet EDEN pour le site Internet.
- Jeudi 22 septembre 2011 à 20 h 30 : réunion de la commission « voirie-bâtiment ».
- Jeudi 29 septembre 2011 à 20 h 30 : réunion avec les associations.

Entretien : Monsieur PONTACQ considère que la commune est mal entretenue. Il demande que des décisions soient prises pour améliorer l'environnement du village.

La séance est levée à 23 heures 20.